

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 29 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DDCT 30 Subventions Fonds du Maire (8 076 euros) à 2 associations et un établissement du 4^e arrondissement.

Mme Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 2 associations et un établissement du 4^e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement, en date du 14 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2 040 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association « BAO – Bouche à oreille » (188015 / 2017_05290), 26 B, Avenue Daumesnil - 75012 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association « Kiosquorama » (30161/ 2017_05304), 14, passage Dubail - 75010 Paris.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 3 036 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 au « Collège François Couperin » (188169 / 2017_05370), 2, allée des Justes - 75004 Paris.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (4e arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2017.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO